

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Cours de musique du Syndicat Intercommunal "SYNECOSPORT"

GEMENG
BECH

GEMENG
manternach 

**Enseignement musical
Division inférieure**

Année scolaire 2020/2021

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes des communes de Bech et de Manternach.

Les cours suivants sont offerts en collaboration avec la « Bech-Berbuenger Musek »

DETAILS DES COURS

FORMATION MUSICALE (solfège)	<ul style="list-style-type: none"> - Éveil musical – 2^e année (1h / semaine) : - Éveil musical – 3^e année (1h / semaine) : - 1^{ère} année (1h / semaine) - 2^e année (1,5 / semaine) - 3^e année (2h / semaine) - 4^e année (2h / semaine) 	<ul style="list-style-type: none"> Mardi 13h30 à 14h30 Mardi 13h30 à 14h30 Jeudi 14h30 à 15h30 Jeudi 15h30 à 17h00 Mardi 14h30 à 16h30 Mardi 16h30 à 18h30
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Éveil musical : cycle 1.2 (5 ans au 31.08) / cycle 2.1 de l'École Fondamentale - 1^{ère} année : à partir du cycle 2.2 de l'École Fondamentale <p>Les cours sont offerts si la demande le justifie.</p>	
Note	La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 ^e année (1 ^{ère} mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.	
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 20 à 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) trompette/bugle/cornet, baryton, tuba, trombone, cor en fa, basse mib/sib percussion, drumset.	
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - avoir accompli 2 ans d'éveil musical ou 1 année de solfège (1^{ère} ou 2^e année) ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission (cycle 2.2) - Drumset: après le diplôme de 1^{er} cycle en percussion 	
FORMATION D'ENSEMBLE	- Ensemble instrumental « Pink Notes » (1h / semaine) : jeudi 18h45 à 19h45	
Conditions d'admission	- Instruments admis : vents (bois et cuivres) et percussion	

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire a lieu le mardi 15 septembre 2020.

FRAIS D'INSCRIPTION

Éveil musical:	150 €
Formation musicale:	150 €
Instrument:	150 €
Elève adulte salarié:	750 € (résident d'une des communes membres ou membre actif de la BBM)

RENSEIGNEMENTS

Cours de musique du Syndicat Intercommunal "SYNECOSPORT"
Madame Krier-Turpel Martine
Tel: 71 93 63 817 / E-Mail: secretariat@syncecosport.lu

Adresse postale:
1 Schoulstrooss / L-6831 BERBOURG

Fiche d'inscription 2020/2021

Cours de musique du Syndicat Intercommunal "SYNECOSPORT"

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **1^{er} juillet 2020 au plus tard** à :

Cours de musique du Syndicat Intercommunal "SYNECOSPORT"
1 Schoulstrooss L-6831 BERBOURG / E-Mail: secretariat@syncecosport.lu

La fiche est à remplir également par les anciens élèves !

<input type="checkbox"/> Bech	<input type="checkbox"/> Manternach
-------------------------------	-------------------------------------

Nom et prénom de l'élève												
Lieu et date de naissance												
Matricule national												

<i>Le (la) soussigné(e)</i>
Nom et prénom (parents/tuteurs)
Rue et numéro
Code postal et localité
Téléphone et/ou GSM
E-Mail

<i>désire inscrire</i> mon fils <input type="checkbox"/> ma fille <input type="checkbox"/>	<i>désire s'inscrire</i> <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/> nouvel élève <input type="checkbox"/>
--	---	---

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2 ^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	3 ^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>
Formation musicale (solfège)	1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	2 ^e année <input type="checkbox"/>
	3 ^e année <input type="checkbox"/>	4 ^e année <input type="checkbox"/> 4 ^e année renforcée <input type="checkbox"/>
Formation instrumentale	Instrument: _____	
Formation d'ensemble	Ensemble instrumental « Pink Notes » Instrument: _____ <input type="checkbox"/>	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Ecole / Conservatoire

Années d'études	Éveil musical (Initiation à la musique):	
	Solfège:	
	Instrument (préciser):	
Remarque éventuelle		
Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'École de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnés dans la présente publication, et les approuve.

Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2020).

L'École de musique de l'UGDA travaille étroitement avec la "Bech-Berbuenger Musek" notamment pour les REMISES DE DIPLÔMES au niveau local et la LOCATION D'INSTRUMENTS à vent. Pour permettre cette collaboration et pour permettre le recrutement de l'élève par les associations ce qui est entièrement dans l'intérêt de l'élève, l'École de Musique propose de transmettre un relevé des élèves contenant limitativement et à l'exclusion de toute autre donnée à caractère personnel, leurs noms, leurs numéros de téléphone et adresses à la prédite société de musique.

Nous sommes d'accord que le nom, le numéro téléphone et l'adresse de mon enfant soient transmis à cette fin aux sociétés locales et aux chorales concernées

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Mercredi 1^{er} juillet 2020

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.